

Grâce au Conseil d'Etat, policiers et gendarmes pourront continuer à blesser, mutiler ou tuer des manifestant-es

2 août 2019

Grâce au Conseil d'Etat, policiers et gendarmes pourront continuer à blesser, mutiler ou tuer des manifestant-es

Le Conseil d'Etat vient de rejeter les demandes de nombreuses organisations, dont l'Union syndicale Solidaires, visant à faire interdire l'utilisation des Lanceurs de balles de défense lors des manifestations. Le Conseil d'Etat a également débouté les organisations qui voulaient faire interdire le recours aux grenades de désencerclement GLI-F4.

Si ces décisions ne sont hélas pas surprenantes au vu de la nature et de la composition du Conseil d'Etat, elles n'en sont pas moins scandaleuses.

Les « forces de l'ordre » vont pouvoir continuer, tranquillement, à blesser et mutiler les manifestant-es et les habitant-es des quartiers populaires. Alors qu'une politique toujours plus répressive s'installe et que la violence d'Etat se banalise, laisser aux mains des « forces de l'ordre » qui se savent couvertes par leur hiérarchie et leur ministre, des armes mutilantes et potentiellement mortelles est un choix criminel.

Le Conseil d'Etat considère que les LBD et les grenades de désencerclement sont « un élément essentiel du dispositif global du maintien de l'ordre », et c'est bien le problème : à Nantes, le 21 juin, ces armes ont été utilisées lors de la violente opération de police qui a tué Steve Maia Caniço... nouvelle victime d'une politique répressive qui a fait des centaines de blessé-es et mutilé-es de ces derniers mois.

L'Union syndicale Solidaires continuera, avec toutes celles et tous ceux qui partagent ce combat, à lutter pour l'interdiction des LBD et des grenades de désencerclement, et plus largement, pour s'opposer au développement de la violence d'Etat.

Paris, le 2 août 2019

Le Conseil d'Etat vient de rejeter les demandes de nombreuses organisations, dont l'Union syndicale Solidaires, visant à faire interdire l'utilisation des Lanceurs de balles de défense lors des manifestations.

Le Conseil d'Etat a également débouté les organisations qui voulaient faire interdire le recours aux grenades de désencerclement GLI-F4.

Si ces décisions ne sont hélas pas surprenantes au vu de la nature et de la composition du Conseil d'Etat, elles n'en sont pas moins scandaleuses.

Les « forces de l'ordre » vont pouvoir continuer, tranquillement, à blesser et mutiler les manifestant-es et les habitant-es des quartiers populaires. Alors qu'une politique toujours plus répressive s'installe et que la violence d'Etat se banalise, laisser aux mains des « forces de l'ordre » qui se savent couvertes par leur hiérarchie et leur ministre, des armes mutilantes et potentiellement mortelles est un choix criminel.

Le Conseil d'Etat considère que les LBD et les grenades de désencerclement sont « un élément essentiel du dispositif global du maintien de l'ordre », et c'est bien le problème : à Nantes, le 21 juin, ces armes ont été utilisées lors de la violente opération de police qui a tué Steve Maia Caniço... nouvelle victime d'une

politique répressive qui a fait des centaines de blessé-es et mutilé-es de ces derniers mois.

L'Union syndicale Solidaires continuera, avec toutes celles et tous ceux qui partagent ce combat, à lutter pour l'interdiction des LBD et des grenades de désencerclement, et plus largement, pour s'opposer au développement de la violence d'Etat.

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Grace-au-Conseil-d-Etat-policiers-et-gendarmes-pourront-continuer-a-blesser>